



Pôle Expertise  
des établissements  
et de la pédagogie

Inspection pédagogique  
du second degré

Affaire suivie par  
Georgina MORAT  
Téléphone  
(687) 26 62 95  
Fax  
(687) 26 62 07  
Mél.  
sec.ipr  
@ac-noumea.nc

1, avenue des  
Frères Carcopino  
BP G4  
98848 Nouméa Cedex

<http://www.ac-noumea.nc>

Nouméa, le 13 février 2020

Les inspectrices d'académie –  
Inspectrices pédagogiques régionales  
De langues vivantes

à

Mesdames et Messieurs  
les professeurs de langues vivantes

**Objet :** Lettre de rentrée 2020 à l'attention des professeurs de langues vivantes

Mesdames et messieurs,  
Chères et chers collègues,

Les inspectrices de langues vivantes vous souhaitent une excellente année scolaire, avec une attention particulière portée aux nouveaux collègues arrivant en Nouvelle-Calédonie.

Nous tenons à nouveau à saluer l'investissement conséquent de l'ensemble des professeurs dans la mise en œuvre des missions d'enseignement, dans la qualité de l'animation des formations proposées au plan académique de formation, mais aussi dans la mise en place des nombreux projets, pédagogiques, interdisciplinaires, d'ouverture internationale dont nous pouvons témoigner de toute la richesse.

Aux **lauréats des concours de recrutement** 2019, nous adressons nos félicitations. Nous remercions vivement celles et ceux qui ont accepté la responsabilité d'accompagner en tant que tuteurs les stagiaires et, de la même façon, celles et ceux d'entre vous qui participent à la bonne intégration des **professeurs maîtres auxiliaires** dans les équipes pédagogiques et dans les établissements. Les professeurs suppléants trouveront dans le livret d'accueil sur le [site internet du vice-rectorat](#) des ressources et des conseils précieux pour les accompagner dans leur prise de fonctions.

Nous souhaitons toute réussite aux candidats impliqués actuellement dans la préparation aux concours de recrutement, et notamment aux futurs lauréats du nouveau CAPES de langues kanak dont il s'agit de la première session en cette année 2020.

**Les assistants de langues vivantes** seront accueillis à compter du mois de mars, en niveau collège et lycée. Nous remercions les professeurs référents qui les accompagnent dans leur installation et leur prise de fonction, dans ce moment de découverte de notre pays et de notre institution scolaire. Chacun pourra être témoin de tout le bénéfice que les élèves peuvent tirer du travail collaboratif professeurs-assistants de langues. Il est rappelé que ceux-ci n'ont pas vocation à intervenir en post-Bac ni à être répétiteurs en vue des examens : les assistants de langues viennent témoigner auprès de nos élèves de leur langue et de leur culture. Les livrets



d'accueil des assistants, et des établissements d'accueil des assistants, sont disponibles aux adresses indiquées à la fin de ce courrier.

**La semaine des langues** se tiendra du 14 au 18 septembre 2020, dans une valorisation du plurilinguisme et de la diversité culturelle. Cette semaine vise à mettre les langues à l'honneur à travers la valorisation des nombreux projets, quelle que soit leur envergure, que vous menez avec vos élèves, éventuellement en collaboration avec l'assistant(e) de langue.

Madame la DAREIC vous accompagnera dans vos **projets de mobilité internationale** (dareic@ac-noumea.nc). Nous rappelons que ces projets ne sauraient être organisés durant la période des examens.

En langues vivantes, **les épreuves orales et écrites des examens** de la session 2019 se sont déroulées sereinement. Que les différents intervenants : concepteurs, correcteurs, surveillants, jurys, dans les examens soient vivement remerciés pour leur investissement dans le bon déroulement de ces étapes si importantes dans le cursus de l'élève. Nous tenons ici à rendre hommage à nouveau, au travail conséquent de coordination effectué par les chargés de mission en langues vivantes et par la DEXCO.

L'année scolaire 2020 verra la mise en place de **la réforme des lycées et du Baccalauréat**. Les nouveaux programmes et horaires des classes de 2<sup>de</sup> et 1<sup>ère</sup> générale et technologique entrent en vigueur. Les programmes du tronc commun et des spécialités, ainsi que des sujets zéro, ont été publiés en ligne sur [Eduscol](https://www.eduscol.education.fr/) et sur le site disciplinaire du vice-rectorat.

En classe de 1<sup>ère</sup>, les épreuves communes de contrôle continu (E3C), à visée formative, se dérouleront dès le mois de juin 2020. L'[ETLV](https://www.eduscol.education.fr/) (enseignement technologique en langue vivante A) s'étend à l'ensemble des séries technologiques, signe de l'importance accordée à l'interdisciplinarité, dans la poursuite des EPI de collège. De même, dans la continuité des programmes de collège, les programmes de langues vivantes au lycée mettent l'accent sur le **développement de la compétence interculturelle** : il s'agit de permettre aux élèves d'établir des liens entre les langues et les différentes cultures. A ce titre, comme y invitent les programmes, le **travail d'équipe en inter-langues** dans le cadre d'une séquence ponctuelle prend tout son sens.

En classe de Terminale, les programmes restent inchangés et, lors de la session 2020, les candidats se présenteront, pour la dernière fois, aux épreuves de langues vivantes dans le format du Baccalauréat actuel.

Au lycée professionnel, le **plan de valorisation de la voie professionnelle** entre en vigueur avec notamment des nouveaux programmes en enseignement général disponibles sur Eduscol et sur le site disciplinaire du vice-rectorat, et la perspective de nouvelles modalités d'évaluation en CAP et Baccalauréat Professionnel lors de prochaines sessions. Une attention particulière sera portée sur les compétences de production écrite et de compréhension orale, de retour dans les modalités d'évaluation.

La réforme du lycée va accorder une place très importante au **développement de la compétence d'expression orale** dans une perspective actionnelle dont la difficulté de maîtrise est, comme nous le savons, source d'inégalités sociales. Apprendre à expliquer, donner son opinion, exprimer un sentiment, argumenter sont des compétences indispensables que l'élève linguiste, autrement dit tous les élèves, sont amenés progressivement à se construire, du primaire au lycée dans des activités pédagogiques de réception/production hors de la classe. De façon quotidienne mais aussi dans la perspective du **Grand oral** du Baccalauréat 2021 en lycée général et technologique et de la présentation orale du **Chef d'œuvre** en lycée professionnel, il convient donc de mettre l'accent, pour tous les élèves et dans toutes les disciplines, sur les compétences orales tout en les articulant à celles relevant de l'écrit.



Ainsi nous vous encourageons à vous appuyer sur votre expertise de professeur linguiste et sur les compétences de communication que nous développons dans nos classes de langues vivantes pour accompagner la réflexion sur la place de l'oral dans le parcours de l'élève, de l'école au lycée. En termes d'apprentissage, ceci implique que **les compétences linguistiques et culturelles soient mises en situation** : on considèrera avant tout l'usager et l'apprenant d'une langue comme acteur social ayant à accomplir des tâches - qui ne sont pas seulement langagières - dans des circonstances et un environnement donnés, à l'intérieur d'un domaine d'action particulier. Si les actes de parole se réalisent dans des activités langagières, celles-ci s'inscrivent elles-mêmes à l'intérieur d'actions en contexte (social) qui seules leur donnent leur pleine signification.

**Le Plan Langues Vivantes** : l'apprentissage des langues vivantes étrangères (LVA, LVB, LVC) tient une place fondamentale dans la construction de la citoyenneté, dans l'enrichissement de la personnalité et dans l'ouverture au monde. L'amélioration des compétences des élèves en langues vivantes est une priorité affichée dans le Projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie. Le rapport [\*Pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères. Oser dire le nouveau monde\*](#), rédigé par Chantal MANES et Alex TAYLOR et présenté au Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse le 12 septembre 2018, vise la mise en place de mesures afin de donner une impulsion forte à l'enseignement des langues. La consultation de ce rapport et de ses préconisations pourra faire l'objet de réflexions au sein des équipes de langues vivantes et éventuellement devenir source de projets d'expérimentations possibles.

**Les chargés de mission auprès de l'inspection** de langues vivantes sont les suivants :

japonais : Mme Jocelyne PAUMETTE	SELCK : M. Joël KAKUE (coordonnateur)
espagnol : Mme Maribel GARCIA	SELCK : M. Kevin Tane WAMO
anglais collège : Mme Murielle RIVIÈRE	SELCK : M. Olivier FANDOS
anglais lycée : M. Nicolas OUNANE	anglais examens : Mme Monique GERVOLINO
anglais LP : Mme Sabrina ELMOUR	

Pour rappel toutes les informations institutionnelles, notamment les dates des visites d'accompagnement et des rendez-vous de carrière, vous sont communiquées par le biais de votre adresse académique, il est ainsi impératif de l'activer et de la consulter régulièrement.

Nous vous renouvelons nos remerciements pour votre travail et votre investissement, vous assurons de notre soutien et de notre confiance et souhaitons, à toutes et à tous, une excellente et enrichissante année scolaire 2020.

Bien sincèrement,

Les IA-IPR de langues vivantes,

Anglais : Georgina Morat (georgina.morat@ac-noumea.nc)

Espagnol : Agnès Lelièvre (agnes.lelievre@ac-caen.fr)

**Documents ressources et liens utiles :**

**Site disciplinaire du vice-rectorat** : [langues.ac-noumea.nc](http://langues.ac-noumea.nc)

**Eduscol** : <http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/>

**Note IGESR sur les compétences orales dans l'enseignement des langues vivantes** : <http://langues.ac-noumea.nc/spip.php?article318>



4 / 4

[BO spécial n°9 du 11 avril 2019](#) : **Les programmes de langues vivantes en lycée professionnel**

[BO n°35 du 26 septembre 2019](#) : **les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général en CAP**

[BO n°4 du 23 janvier 2020](#) : **les modalités d'évaluation du chef d'œuvre en CAP**

[BO spécial n° du 22 janvier 2019](#) : **les programmes de lycée général et technologique :**

[BO spécial n° du 22 janvier 2019](#) : **les programmes de LLCER**

[BO n° 22 du 29 mai 2019](#) : **programme limitatif LLCER anglais 2019-2021**

[BO n° 22 du 29 mai 2019](#) : **programme limitatif LLCER espagnol 2019-2021**

[BO n° 17 du 25 avril 2019](#) : **descriptif des épreuves communes de contrôle continu (E3C)**

**Croisement des programmes en ETLV** : tableaux de l'académie de Versailles sur le [site Eduscol](#)

**Ressources et formation Maître auxiliaires** sur le [site du vice-rectorat](#).

[Guide pour l'assistant de langue vivante en France](#) (à contextualiser)

[Guide pour l'établissement accueillant un assistant](#) (à contextualiser avec la DAREIC)

**Liste mise à jour des référentiels de BTS :**

Site [sup.adc.education.fr](https://www.sup.adc.education.fr) <https://www.sup.adc.education.fr/btslst/>

[Site interlangues](#) de l'académie de Grenoble